

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DES ÉLÈVES HDAA

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents des élèves HDAA tenue le 5 octobre 2020 par visioconférence

Procès-verbal adopté le 4 octobre 2021

1. Ouverture de l'assemblée et présences

La séance est ouverte à 19 h 15 sous la présidence de M. Christian Slachetka, président du CCSEHDAA, qui se présente et souhaite la bienvenue à tous, parents d'élèves HDAA. Il explique ce que signifie l'acronyme CCSEHDAA et donne les consignes pour la réunion virtuelle.

1.1 Présences

En réponse à l'envoi de plus de ± 2 950 lettres personnalisées de convocation à cette assemblée générale annuelle, 105 personnes se sont inscrites, mais 27 parents sont présents et pourront exercer leur droit de vote :

- M ^{me} Andrée Martin	- M ^{me} Lisandre Brunet
- M ^{me} Annie Despins	- M ^{me} Marie-Ève Sanscartier
- M ^{me} Audrey Bastien	- M ^{me} Marie-Josée Perrier
- M ^{me} Annie Lachapelle	- M ^{me} Marie-Noël Boivin
- M ^{me} Bénédicte Soudry	- M ^{me} Méliane Laurier-Crompt
- M ^{me} Cindy Harvey	- M ^{me} Nancy McCourt
- M ^{me} Dominique Paquin	- M ^{me} Natalie Chiasson
- M ^{me} Engy Refaat	- M ^{me} Priscillia Laplante
- M ^{me} Josée Lachance	- M. Azzedine Azari
- M ^{me} Julie Bernier	- M. Christian Slachetka
- M ^{me} Julie Berthé	- M. Jean-Philippe Côté
- M ^{me} Julie Leblanc	- M. Joey Champagne
- M ^{me} Karine Charbonneau	- M. Symon Mercier
- M ^{me} K. Escobar	

Également présente:

M^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée et agente de liaison du comité de parents et du CCSEHDAA du CSSMI

2. Parole au public

M^{me} Lisandre Brunet questionne le président à propos de la consultation en cours sur la politique relative à l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements (OS-01).

Il est convenu d'ajouter ce sujet dans les questions de l'assemblée, en pt 12 de la présente réunion.

3. *Adoption de l'ordre du jour*

AGA-PEHDAA–201005–127

Il est proposé par M^{me} Annie Despins, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 30 septembre 2019
5. Le comité CSEHDAA : rôle, mandat et pouvoirs
6. Rapport annuel du CCSEHDAA 2019-2020
7. Projet de plan d'action 2020-2021
 - 7.1 Calendrier des réunions du CCSEHDAA 2020-2021

ÉLECTIONS

8. Nomination
 - 8.1 Présidence d'élection
 9. Procédures d'élection
 10. Élections
 - 10.1 Mandat de 2 ans (6)
 - 10.2 Substituts (s'il y a lieu)
 11. Recommandation au comité de parents du CSSMI
 12. Varia :
 - 12.1 Questions de l'assemblée
 13. Levée de l'assemblée
- Adopté à l'unanimité*

4. *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 30 septembre 2019*

AGA- PEHDAA–201005–128

Il est proposé par M^{me} Bénédicte Soudry d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 30 septembre 2019 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

5. *Le comité CSEHDAA : rôle, mandat et pouvoirs*

M. Christian Slachetka nous informe que le mandat des parents faisant partie du CCSEHDAA est de 2 ans, à raison d'une rotation de 6 postes par an.

Il souligne que le comité se réunit habituellement une fois par mois (environ 9 réunions /an) et tient un rôle consultatif sur les consultations émanant du Centre de services scolaire et sur ce qui touche les EHDAA et les services éducatifs : le calendrier scolaire, l'organisation scolaire, la répartition des allocations, la localisation des groupes EHDAA, le plan d'intervention, etc. Il spécifie que le comité n'a pas le pouvoir de changer directement les données des dossiers qui lui sont soumis en consultation, mais qu'il a un certain pouvoir d'influence.

Il décrit la **composition du CCSEHDAA du CSSMI** : douze parents, une direction d'école, un technicien en éducation spécialisé, une enseignante du primaire et une enseignante du secondaire œuvrant auprès de la clientèle HDAA, un professionnel, trois représentants d'organismes extérieurs ayant un lien avec la clientèle HDAA (actuellement deux intervenantes en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique du CISSS des Laurentides, ainsi que PANDA Thérèse-De Blainville et des Laurentides), ainsi que la représentante de la Direction générale du CSSMI (celle-ci sans droit de vote). Les 2 coordonnatrices des services complémentaires, du primaire et du secondaire, assistent aux

réunions lorsque requis. Le directeur général adjoint du CSSMI, responsable du dossier de l'adaptation scolaire, assiste aussi aux réunions mensuelles. Les parents faisant partie de ce comité sont bénévoles. Cependant, leurs frais de déplacement, et de gardiennage s'il y a lieu, leur sont remboursés pour les réunions se tenant en présentiel.

6. Rapport annuel du CCSEHDAA 2019-2020

Chacun a reçu le lien du rapport d'activités 2019-2020 du comité. M. Slachetka en fait la lecture et en explique les faits saillants. (ANNEXE I)

Le comité CSEHDAA a aussi un rôle de représentation; entre autres au Forum des parents des EHDAA du Québec, organisé chaque année par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), où sont discutés les dossiers et les grands enjeux, surtout conséquents aux consultations ou décisions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Il répond aux questions des participants sur ce rapport annuel.

7. Projet de plan d'action 2020-2021

Chacun a reçu le lien du projet de plan d'action 2020-2021. M. Slachetka en fait la lecture et répond aux questions (ANNEXE II). Le plan d'action peut cependant être modifié en cours d'année selon l'actualité en éducation.

7.1 Calendrier des réunions du CCSEHDAA 2020-2021

Le calendrier des réunions du comité 2020-2021 est versé à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI. Toutes les réunions sont publiques et un point « questions du public » est à l'ordre du jour en début de chaque rencontre; c'est cependant le seul moment où ceux qui ne sont pas membres du comité peuvent prendre la parole.

ÉLECTIONS

La condition d'admissibilité pour être élu au CCSEHDAA est d'être parent ou tuteur d'un enfant faisant partie de la clientèle d'adaptation scolaire du CSSMI.

M. Slachetka nomme les parents qui ont terminé leur mandat, ainsi que ceux qui restent en poste pour la 2^e année de leur mandat.

8. Nominations

8.1 Présidence d'élection

AGA- PEHDAA-201005-129

Il est proposé par M. Christian Slachetka de nommer M^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière au poste de présidente d'élection.

Adopté à l'unanimité

M^{me} Chevigny de la Chevrotière prend la présidence de l'assemblée.

8.2 Scrutateurs

Considérant que les votes seront comptabilisés par ADoodle et que chacun pourra constater du résultat, aucun scrutateur n'est requis pour cette assemblée virtuelle.

9. *Procédures d'élection*

La présidente d'élections propose la procédure suivante :

- Mise en candidature sur proposition ou par volontariat
- Acceptation ou refus des candidats à partir du dernier proposé
- Présentation des candidats
- Vote par ADoodle

10. *Élections*

10.1 *Mandat de deux ans (6)*

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Annie Lachapelle propose M^{me} Annie Despins
M^{me} Engy Refaat se propose
M^{me} Natalie Chiasson se propose
M^{me} Julie Bernier se propose
M^{me} Annie Despins propose M^{me} Annie Lachapelle
M^{me} Cindy Harvey se propose
M^{me} Marie-Noël Boivin se propose
M^{me} Méliane Laurier-Crompt se propose

Fin de la mise en candidature

Présentation des candidats

Vote par ADoodle. Sept participants, dont le serveur de courrier électronique bloque le ADoodle, votent chacun par un courriel séparé qui sera reçu par la présidente d'élection.

Après la comptabilisation des votes, les personnes élues sont :

M^{mes} Annie Despins, Annie Lachapelle, Cindy Harvey, Julie Bernier, Méliane Laurier-Crompt et Natalie Chiasson.

10.2 *Substituts*

Ce sont des parents qui seraient appelés advenant la démission d'un ou de membres parents du comité au cours de l'année scolaire 2020-2021. Le substitut terminerait alors la portion restante du mandat du parent démissionnaire.

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Bénédicte Soudry se propose
M^{me} Marie-Noël Boivin se propose
M^{me} Engy Refaat se propose
M^{me} Karen Laverdière se propose

Fin de la mise en candidature

Les 4 candidates sont acceptées comme membres substituts. Après tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les candidates seraient appelées advenant une ou des démissions de parents en cours d'année 2020-2021 :

1. M^{me} Marie-Noël Boivin
2. M^{me} Engy Refaat
3. M^{me} Bénédicte Soudry
4. M^{me} Karen Laverdière

11. Recommandation au comité de parents du CSSMI

La Loi sur l'instruction publique exige que ce soit le comité de parents du centre de services scolaire qui nomme les parents faisant partie du CCSEHDAA. Depuis plusieurs années, le comité de parents du CSSMI entérine la recommandation de l'assemblée générale des parents des EHDAA, convoquée conjointement par les deux comités. Afin de ne pas retarder la mise en fonction du CCSEHDAA 2020-2021, le comité de parents a déjà décidé, à son assemblée du 1^{er} octobre dernier, d'accepter officiellement les parents qui sont élus aujourd'hui.

AGA- PEHDAA–201005–130

Attendu que selon la Loi sur l'instruction publique (article 185), c'est le comité de parents qui doit nommer les parents qui feront partie du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA);

Il est proposé par M^{me} Cindy Harvey,

DE recommander les parents suivants au comité de parents du CSSMI : M^{mes} Annie Despins, Annie Lachapelle, Cindy Harvey, Julie Bernier, Méliane Laurie-Crompt et Natalie Chiasson pour compléter les rangs des parents membres du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) du CSSMI pour un mandat de deux ans (2020-2022) ;

DE recommander au comité de parents, dans l'ordre d'énumération suivant, comme substitués en cas de démission d'un des douze parents membres du CCSEHDAA en cours d'année scolaire 2020-2021 : M^{me} Marie-Noël Boivin, M^{me} Engy Refaat. M^{me} Bénédicte Soudry et M^{me} Karen Laverdière

Adopté à l'unanimité

M^{me} Chevigny de la Chevrotière remercie les candidats.

M. Christian Slachetka reprend la présidence de l'assemblée.

12. Varia :

12.1 Questions de l'assemblée

M. Slachetka répond aux questions des participants sur les sujets suivants :

- La consultation sur la politique relative à l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements (OS-01).
- L'enseignement à distance en cette pandémie COVID-19
- Le protecteur de l'élève
- La reddition de compte et la nouvelle mesure du ministère pour les personnes handicapées
- Les choix d'école
- Le service de garde scolaire et le transport
- Les élèves avec codes de difficulté vs le nombre d'heures pour les services requis par l'élève

13. Levée de l'assemblée

AGA-PEHDAA-201005-131

Il est proposé par M^{me} Annie Despins de lever la séance à 21 h 16.

Adopté à l'unanimité



Christian Slachetka,
Président d'assemblée



Manon Chevigny de la Chevrotière,
Secrétaire d'assemblée